

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction de l'Environnement des Grands Projets et de la Recherche
Service Environnement et Aménagement du Territoire
0413316456

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 14 SEPTEMBRE 2018
SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME MARTINE VASSAL
RAPPORTEUR(S) : M. BRUNO GENZANA**

OBJET : Délégation "environnement, développement durable, énergies renouvelables et agenda 21" - subventions aux associations - 3ème répartition.

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Monsieur le délégué à l'environnement, développement durable, énergies renouvelables et agenda 21, soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

Par délibération n° 31 du 15 décembre 2017, l'Assemblée départementale a voté le budget primitif pour la politique publique concernant la Délégation environnement, développement durable, énergies renouvelables et agenda 21.

Délégation a été donnée à la Commission permanente pour procéder à des modifications ou compléments d'affectation.

Pour cette troisième répartition des crédits de subvention 2018, il vous est proposé d'octroyer un montant total d'aides de **179 900 €** selon le détail suivant :

- 7 600 € en fonctionnement pour cinq demandes de subvention « animaux »,
- 81 300 € en fonctionnement pour sept demandes de subvention « développement durable »,
- 78 000 € en fonctionnement pour trois demandes de subvention « énergie »,
- 13 000 € en fonctionnement pour quatre demandes de subvention « environnement »,

Par ailleurs, il vous est proposé de renouveler l'adhésion du Département au Groupement de défense sanitaire apicole des Bouches-du-Rhône, pour un montant de 20 €

Vous trouverez, ci-joint en annexe, la répartition proposée pour chacune de ces demandes.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la Commission permanente de prendre la délibération ci-après.

Signé
La Présidente du Conseil départemental

Martine VASSAL

